

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2012

Présents : MM. PALENGAT Philippe, MAGENDIE Michel, Mmes CAPDEVIELLE Lucie, MATRAS Mireille, LARROUTUDE Marie, MM. PICOURLAT Jean-Luc, CAZENAVE Pierre-Alexandre, PORTALET Gabriel, DE SOUSA Helder, IVANAJ Anton, LEBLOND Didier

Absents : MM. MORGADO Patrick

Excusés : M. ABADIE Joël qui donne procuration à M. MAGENDIE Michel, LADEVEZE Thierry qui donne procuration à Mme LARROUTUDE Marie

MODIFICATION DU BUDGET POUR LE PAIEMENT DU PARVIS DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'une décision modificative du budget doit être prise afin de régulariser la dépense concernant les travaux de rénovation du parvis de l'Église.

21318	Op 19	Autres Bâtiments Publics	- 8 250 €
21538	Op 13	Autres Réseaux	+ 8 250 €

Voté à l'unanimité

MODIFICATION DU BUDGET POUR LE PAIEMENT DU SUPPLÉMENT DE FACTURE PAR RAPPORT AU DEVIS DE RÉFECTION DE TOITURE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'une décision modificative du budget doit être prise afin de régulariser la dépense concernant le supplément de facture par rapport au devis de réfection de la toiture de l'école.

21312	Op 12	Bâtiments scolaires	2 550 €
10223		TLE	2 550 €
61522		Bâtiments	-2 550 €
6419		Remboursement sur rémunération	- 2 550 €

Voté à l'unanimité

MODIFICATION DU BUDGET POUR LA RESTITUTION DE LA CAUTION DU LOCATAIRE SORTANT

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'une décision modificative du budget doit être prise afin de régulariser la dépense concernant le remboursement de la caution du locataire sortant.

165	Dépôts et cautionnements reçus	525 €
10223	TLE	525 €

Voté à l'unanimité

MODIFICATION DU BUDGET POUR AMORTIR LES TRAVAUX DU SDEPA

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'une décision modificative du budget doit être prise afin de régulariser la dépense concernant l'amortissement des travaux du SDEPA.

16411	Emprunts en euros	181 €
280415	Groupements de collectivités	181 €
6811	Dot. Aux amort. Des immo. Incorporelles	181 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public	181 €

Voté à l'unanimité

PRISE EN CHARGE EXTENSION BT SOUTERRAINE PROPRIETE LANSAMAN MATHIEU

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que suite à la demande faite lors du dépôt de permis de construire de M. LANSAMAN Mathieu pour un élevage de canards, une extension du réseau basse tension EDF est nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

DÉCIDE l'extension du réseau EDF souterrain pour un montant de 2 660,71 € dont la charge sera supportée par le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme, à savoir M. LANSAMAN Mathieu.

Voté à l'unanimité

CONSTRUCTION D'UN ARRÊT DE BUS « LOTISSEMENT MARTHOU »

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que suite à la demande faite par un parent d'élève et l'accord du Service Transports du Conseil Général pour la remise en service de l'arrêt de bus du Lotissement Marthou, il convient d'installer un abri afin que les élèves puissent attendre le bus dans de bonnes conditions sécuritaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE la construction d'un arrêt de bus scolaire à l'entrée du Lotissement Marthou.

Voté à l'unanimité

CONTRAT CAE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal qu'une employée CAE lui a fait savoir qu'elle désirait ne pas renouveler son contrat en septembre. Pour le bon fonctionnement de l'école un emploi à temps non complet s'avère nécessaire. Pour cela il propose qu'une convention « contrat d'accompagnement à l'emploi » pourrait être signé pour une durée de 6 mois.

Il convient à présent de conclure et de signer ce contrat de travail.

A cet effet, le Maire propose que le temps de travail soit d'une durée de 20h par semaine en moyenne.

La rémunération serait calculée sur la base d'un salaire horaire de 9,40 €.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

AUTORISE la signature de la convention « contrat d'accompagnement à l'emploi » et la signature du contrat de travail conformément au projet annexé à la présente délibération.

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10 minutes.